GOBIERNO DE LA REPÚBLICA DE
PANAMÁ

Le Panama rejette son inclusion de la liste discriminatoire de l'Union européenne et appelle son Ambassadeur pour consultations.

Le Gouvernement de la République du Panama rejette fermement l'inclusion du pays dans la liste des paradis fiscaux de l'Union européenne.

Cette décision ignore les progrès évidents du pays en matière de coopération et de transparence fiscal en indiquant, de façon irresponsable, que le régime préférentiel du Panama est "nuisible" et que le pays ne s'est pas clairement engagé à le modifier ou à l'éliminer avant la fin de 2018.

La République du Panama a adopté des engagements internationaux en un temps record et a procédé à un processus sans précédent pour adapter son cadre juridique. En ce moment, le Panama n'a pas aucune question en suspens en ce qui concerne les normes internationales de coopération fiscale.

Le Panama a adopté le mécanisme d'échange automatique conforme aux objectifs du *Common Reporting Standard*, promu par le Forum mondial de l'OCDE. En outre, le pays s'est adhéré à la Convention sur l'Assistance Administrative Mutuelle en matière fiscale et a rejoint le Cadre Inclusif du Projet sur l'Erosion des Bases Imposables et le Transfert des Avantages "(BEPS).

Additionnement, a travers du Ministère de l'Économie et des Finances, il a été clairement indiqué, par écrit à l'Union européenne, l'engagement du Panama à revoir, en 2018, les régimes préférentiels en matière fiscale.

Ces engagements et d'autres ont abouti à l'approbation par le Panama d' un rigoureux processus d'examen paritaire abrégée -ou "fast track" - du Forum Global de l'OCDE, duquel les pays européens participent activement, avec un score qui reflète les progrès concrets pour la modernisation du système financier.

Compte tenu de l'incorporation malheureuse du pays dans cette liste discriminatoire, la République du Panama a décidé d'appeler son Ambassadeur auprès de l'Union européenne, Dario Chiru, pour évaluer les étapes à suivre.